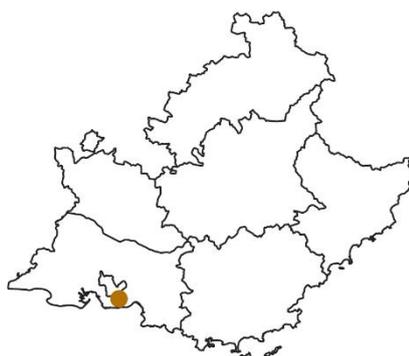




Initiatives exemplaires 2022
du plan d'actions zéro déchet plastique

Châteauneuf-les-Martigues (13)



Nombre d'habitants	17 667 habitants
Intercommunalité d'appartenance	Métropole Aix Marseille Provence

Elu.e et technicien.ne référents	Martine GUYL	Sylviane JOUMON
	Adjointe déléguée à l'environnement	Directrice environnement
	martine.guyl@chateauneuflesmartigues.fr	sylviane.joumon@chateauneuflesmartigues.fr
	04 42 76 89 06	04 42 76 90 48

Le point de vue de Martine GUYL, adjointe déléguée à l'environnement

« Ville de terre et d'étang, Châteauneuf-les-Martigues berce, de tout temps, ses habitants de richesses que la nature sait lui donner. Ville dynamique, ponctuée de nombreuses manifestations, la signature de cette charte est la continuité de nos efforts auprès tant de nos administrés que de nos associations, et ce, afin que plaisir et respect de la nature ne puissent faire plus qu'un.

L'eau de notre Etang de Berre se jette dans notre méditerranée, qui est particulièrement exposée à la pollution plastique. C'est en s'unissant que nous devenons plus fort »

Evaluateur	Partenaires pilotes de la mission zéro déchet plastique de l'ARBE

Exemples d'actions mises en œuvre

Objectif 1 : Sensibiliser les acteurs du territoire

Mettre à disposition un terrain municipal à une association pour effectuer un suivi et une caractérisation de la pollution plastique sur le territoire



La ville de Châteauneuf-les-Martigues dispose d'une convention avec l'association Wings of the Ocean pour la mise à disposition d'un terrain et de matériel afin qu'ils puissent agir sur le territoire de l'Étang de Berre 7 mois par an pendant 5 ans. Le résultat de leur collecte est intégré sur la plateforme ReMed et fait l'objet d'un suivi d'une année sur l'autre. Les déchets plastiques sont triés en fonction de différents flux (durs, souples, mégots, polystyrène, etc.) et font l'objet, pour certains, d'une valorisation notamment en objets en plastiques recyclés et en carburant.

Objectif 2 : Diminuer l'utilisation des plastiques

Supprimer les matières plastiques dans ses espaces verts

La commune n'utilise quasiment plus de plastiques dans ses espaces verts en raison, notamment, du recours à des techniques mêlant utilisation de broyats issus de végétaux du territoire et de matériaux de minéralisation. De nombreux ronds-points de la commune sont ainsi équipés selon cette technique.

La ville essaye également de limiter le plus possible l'arrosage de ses espaces verts ce qui réduit l'usage des systèmes d'arrosage en plastiques.



Objectif 3 : Collecter, recycler, valoriser les déchets plastiques

Reconnaitre le préjudice écologique résultant de dépôts sauvages en milieu naturel

La commune de Châteauneuf-les-Martigues est la première commune de France à avoir été reconnue victime d'un préjudice écologique résultant de dépôts sauvages répétés de la part d'une entreprise du BTP en première instance et en appel. Cette décision jurisprudentielle pour les communes, sur le fondement du principe des pollueurs-payeurs, ouvre la voie à la réhabilitation des terrains pollués ou à des indemnités financières pour les collectivités qui seront victimes de ces dépôts.



*En savoir plus sur la mission région zéro déchet plastique confiée à l'ARBE
zerodechetplastique@arbe-regionsud.org*

Evaluateur

Partenaires pilotes de la mission zéro déchet plastique de l'ARBE

